

Société

COMMENT ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL ?

Marilyn Baldeck, Vesna Nikolov, Amandine Clavaud

Plus de deux ans après #MeToo où la parole des femmes s'est libérée et alors que le mouvement se poursuit notamment en France dans le monde du cinéma et du sport, où en est-on dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail? Marilyn Baldeck, déléguée générale de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), et Vesna Nikolov, juriste et chargée de mission au sein de l'association, ont échangé avec Amandine Clavaud, responsable Europe, Égalité femmes-hommes de la Fondation, sur l'accompagnement juridique effectué par l'AVFT auprès des victimes de harcèlement sexuel au travail – écoute, constitution du dossier pour la procédure, coordination avec les acteurs concernés (avocats, inspection du travail, professionnels de santé, syndicats...).

Pour plus d'informations :

contact@avft.org / accueil téléphonique : 01 45 84 24 24 (lundi de 14h à 17h, mardi et vendredi de 9h30 à 12h30)